



FUSION FR/ECLAT : FO RESTE VIGILANTE !

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPS CCNT FR 02 avril 2026

1. Validation du compte-rendu de la CPS du 4 février 2026 :

Le compte-rendu CPS du 4 février 2026 est validé.

2. Rapport de Branche Familles Rurales :

La Branche Familles rurales a engagé des travaux portant l'élaboration d'un panorama des associations employeuses et des emplois au sein de la Branche Familles Rurales (IDCC-1031).

Ce dernier a vocation à :

→ Approfondir la connaissance des emplois et à actualiser celle des pratiques et usages au sein de la Branche Familles Rurales, pour un renforcement de la sécurisation des parcours et de l'attractivité des métiers.

→ Anticiper les évolutions au sein de la Branche et soutenir une politique sociale et d'accompagnement des ressources humaines en phase avec une meilleure connaissance du réseau.

→ Favoriser les travaux d'adaptation consécutifs à la fusion des conventions collectives du réseau Familles Rurales et de la Branche Éclat.

Les cabinets Quadrat-études et Sauléa ont été mandatés pour cette étude.

Le panorama, synthétique, 2025 de la Branche Familles Rurales, nous est présenté. Ce travail met en exergue les spécificités des salariés du secteur, à savoir des emplois très féminisés et une contrainte de proximité relative au milieu rural.

Il est mis en lumière que le passage de la CCNT Familles Rurales vers ECLAT ne sera pas aisé et qu'il faudra un accompagnement renforcé des structures locales. Actuellement pour FR, ces éléments sont gérés nationalement. Les Conseils d'Administration devront être formés aux questions de classification, temps de travail, santé au travail, ...

3. Régime santé et prévoyance :

Intervention du Cabinet ACTENSE :

Par défaut de données chiffrées (non transmises par les assureurs), ACTENSE n'est pas en mesure de nous fournir un premier état des lieux de la situation.

Une CPS extraordinaire sera convoquée le 28 avril, ACTENSE étant invitée à nous fournir les éléments promis pour cette réunion.

FO rappelle qu'elle n'est pas signataire du régime de santé et prévoyance.

COMMISSION
PARITAIRE
SECTORIELLE

FAMILLES RURALES

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu CPS du 4 février 2026
2. Rapport de Branche Familles Rurales
3. Régime santé et prévoyance
4. Fusion Familles Rurales – Pêche de Loisir et de Protection de milieu aquatique
5. Questions diverses

La délégation FO fait part de son mécontentement. ACTENSE s'était engagée à nous fournir un premier état des lieux de la consommation des réserves, ceci afin d'adapter le taux de cotisation pour le reste de l'année. Le non-respect des engagements pris par les assureurs et le Cabinet ACTENSE ne permettent pas à la CPS de préparer la fusion avec ECLAT dans de bonnes conditions.

FO sollicitera de son côté les assureurs (Harmonie ESS & AESIO) afin que les données soient transmises au plus tôt.

Intervention de l'OCIRP : présentation du HDS (haut degré de solidarité).

Dans le cadre de l'appel à projet en cours dans le cadre de la fusion avec ECLAT, l'OCIRP vient présenter à la CPS leur vision du HDS en l'illustrant de quelques exemples.

Plusieurs scénarii sont présentés à la CPS pour la période 2026/27. Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2028, le HDS sera mutualisé et couvrira le périmètre réuni des CCNT Familles Rurales et ECLAT.

Suite à la présentation, les membres de la CPS auront à se prononcer sur leur choix. La réponse sera donnée ultérieurement, les représentants paritaires souhaitant pouvoir en échanger ensemble.

FO tient à attirer l'attention des employeurs ainsi que de l'OCIRP sur la communication envers les salariés. Il est primordial que l'information puisse être adressée à l'ensemble des salariés concernés. FO cite en exemple le travail mené avec l'OCIRP dans d'autres champs conventionnels comme la CCNT 66, l'Aide à domicile ou ALISFA et tient à souligner la qualité des échanges avec les représentants de l'OCIRP.

4. Fusion Familles Rurales – Eclat – Pêche de Loisir et de Protection du milieu aquatique :

La délégation employeur poursuit la présentation de son travail d'état des lieux et de diagnostic dans le cadre de la fusion des Branches.

Cette dernière a pour objectif de présenter les similitudes et écarts entre les métiers, classifications et rémunération des différents CCNT.

Lors de cette CPS, le travail présenté concerne les grilles métiers. Les employeurs précisent que pour Familles Rurales, la logique est « métier » et que pour ECLAT, la logique est « compétence ».

Nous rappelons que FO a déjà effectué un travail similaire et que nous l'avons transmis aux employeurs et aux autres organisations syndicales, qui, elles, soutiennent aujourd'hui notre proposition et demandent à négocier à partir de cette base. FO réitère sa ferme opposition aux critères classants, ceux-ci étant trop arbitraires. FO rappelle son attachement aux grilles Parodi.

Les employeurs annoncent d'ores et déjà que pour leur part, il est totalement inenvisageable de partir sur la base des grilles Parodi, car elles ne correspondent pas aux réalités de l'univers Familles Rurales.

FO, CGT et CFDT se rejoignent à dire que cette fusion est subie par les salariés et qu'il est hors de question qu'ils soient perdants en termes de classification et de rémunération. Le passage de Familles Rurales vers ECLAT devra être le moins traumatique possible pour les salariés.

5. Calendrier CPS 2026 :

24 juin 2026, 9h30-16h00.

7 octobre 2026, 9h30-16h00.

25 novembre 2026, 9h30-16h00.

**Pour la délégation Force Ouvrière :
Nathalie CALLANQUIN & Catherine JAEGLE**